

qu'avec des gens parfaits, prétendant qu'il y avait trop de désavantage à jouer avec une personne, quand même elle n'aurait qu'un seul défaut (de faux).

Une jeune fille venait de se marier à contre-cœur. « Je vous plains, dit quelqu'un à l'époux, vous n'avez qu'un serment de bouche. — Plaignez plutôt, dit de Bièvre, celle qui a le serment de cœur. »

En 1764, Miré, danseuse de l'Opéra, enterra son amant. M. de Bièvre proposa l'épithaphe suivante qu'on devait graver en musique sur son tombeau : *la mi ré la mi la*. (La Miré l'a mis là.)

De Bièvre, voyant entrer aux Tuileries trois femmes dont l'une était boiteuse, la seconde habillée de blanc et la dernière en noir, dit à un ami : « Voilà une *croche*, une *blanche* et une *noire*, qui ne valent pas un soupir. »

BIÈVRES, village de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 8 kil. S.-E. de Versailles, sur un coteau boisé au pied duquel la Bièvre prend sa source; 1,150 hab. Commerce de bestiaux et de chevaux; nombreuses villas, château du Bel-Air.

BIEZ ou **BIEF** s. m. (bié — bas lat. *bedium* ou *bietium*, même sens). Hydraul. Canal qui sert à conduire les eaux qui tombent sur la roue d'un moulin. Espace entre deux écluses, sur un canal de navigation.

— **Bief d'amont**, Partie du canal de dérivation qui amène les eaux jusqu'au moulin. — **Bief d'aval** ou **de fuite**, Partie du même canal qui commence au moulin et se termine à la rivière ou au réservoir qui reçoit les eaux.

— **Encycl.** Les barrages, les pertuis, les déversoirs et les vannages, que l'on construit pour rendre un cours d'eau navigable, pour établir une chute, ou pour créer un réservoir d'alimentation, divisent le cours d'eau en deux biefs, l'un supérieur ou d'amont, et l'autre inférieur ou d'aval. Les moteurs hydrauliques reçoivent l'eau du bief supérieur et la déversent dans le bief inférieur. Dans les canaux, on appelle *bief* chaque gradin liquide que les bateaux montent ou descendent au moyen des écluses. Un canal est à bief de partage quand il coupe la ligne de partage des eaux de deux bassins contigus. Les dimensions des biefs des canaux de navigation doivent être telles qu'on en puisse tirer la quantité d'eau nécessaire à la montée ou à la descente d'un bateau, sans que la profondeur cesse d'y être suffisante pour la navigation. En règle générale, il faut que cette profondeur excède de 0 m. 32 le tirant d'eau du bateau; en aucun cas, elle ne doit être moindre de 0 m. 16.

BIEZ (Oudard du), maréchal de France, mort en 1553 ou en 1554. Il mérite d'être compté parmi les plus illustres capitaines de son temps. Après la mort de Bayard, François I^{er} lui donna la moitié de la compagnie du chevalier sans peur et sans reproche, et Brantôme affirme qu'elle tomba en bonnes mains et que son nouveau chef l'employa bien. En 1542, il fut nommé maréchal de France, et le dauphin voulut être armé chevalier de sa main; mais son gendre, Jacques de Concy-Vervins, ayant rendu Boulogne aux Anglais, et lui-même ayant éprouvé quelques revers, les Guises, qui étaient ses ennemis, lui firent intenter un procès et le firent condamner à mort (1549). Sa peine fut commuée en une prison perpétuelle, et, après qu'on l'eut fait monter sur l'échafaud pour le dégrader de noblesse, il passa trois années au château de Loches. La liberté lui fut alors rendue; mais il ne tarda pas à mourir de douleur dans sa maison du faubourg Saint-Victor. Sa mémoire fut réhabilitée en 1575.

BIF s. m. (bif). Mamm. Produit prétendu de l'accouplement du cheval avec la vache; celui de l'accouplement du taureau avec la cavale s'appellerait *baf*.

— Ornith. Nom vulgaire du pygargue orfraie.

BIFACIAL, **ALE** adj. (bi-fa-si-al, a-le — de *bi* et *facial*). Bot. Qui a deux faces paires : *Feuilles minces*, *bifaciales*, *courbées*. (Milne-Edwards.)

BIFARIBRANCHE adj. (bi-fa-ri-bran-che — du lat. *bifarius*, double, et de *branche*). Zool. Qui a des branches de chaque côté du corps.

BIFARIÉ, **ÉE** adj. (bi-fa-ri-é — du lat. *bifarius*, double). Bot. Qui est disposé en deux séries ou rangées opposées : *Feuilles bifariées*. *Poils bifariés*.

BIFASCIÉ, **ÉE** adj. (bi-fass-si-é — de *bi* et *fascié*). Entom. Qui offre deux bandes colorées sur un fond d'une autre teinte.

BIFÉMORO-CALCANIEN adj. et s. m. (bi-fé-mo-ro-kal-ka-ni-en — de *bi*, *fémoral* et *calcaneus*). Anat. Se dit d'un muscle de la jambe, qui s'étend des deux condyles du fémur au calcaneum.

BIFÉMORO-PLANTAIRE adj. et s. m. (bi-fé-mo-ro-plan-té-ro — de *bi*, *fémoral* et *plantaire*). Anat. Se dit de l'un des muscles de la jambe de la grenouille.

BIFENDU, **UE** adj. (bi-fan-du — de *bi* et *fendu*). Hist. nat. Qui offre deux fentes, ou fissures.

BIFENESTRÉ, **ÉE** adj. (bi-fé-nè-stré — de *bi* et *fenestré*). Entom. Qui offre deux ouvertures.

BIFÈRE adj. (bi-fè-re — du lat. *bis*, deux fois; *fèro*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui fleurissent deux fois dans la même année; mais les horticulteurs emploient plus souvent, dans ce sens, le mot *remontant*, qui a la même signification; ils disent : *Un rosier remontant*, et non *Un rosier bifère*.

— **Minér.** Se dit d'un cristal dans lequel chaque angle solide et chaque bord de la forme primitive subissent deux décroissements.

BIFERNO ou **TIFERNO**, rivière du roy. d'Italie, dans la prov. de Molise, prend sa source au N.-O. de Bojano, dans le district d'Isernia, baigne Bojano et se jette dans l'Adriatique après un cours de 90 kilom.

BIFERRIQUE adj. (bi-fèr-ri-que — de *bi* et *ferrique*). Chim. Se dit d'un sel dans lequel l'oxyde ferrique contient deux fois autant d'oxygène que dans le sel neutre correspondant.

BIFERRUGINEUX, **EUSE** adj. (bi-fèr-ru-jineux — de *bi* et *ferrugineux*). Chim. Qui contient deux équivalents de fer.

BIFEUILLE adj. (bi-feuille; 11 mll. — de *bi* et *feuille*). Bot. Qui a deux feuilles. On dit mieux *BIFOLIÉ*.

— s. m. Zool. Animal marin peu connu, et qui paraît être du genre des serpules.

BIFFAGE s. m. (bi-fa-je — rad. *biffer*). Rature. Peu usité.

BIFFE s. f. (bi-fe). Pierre fausse. Vieux mot.

— Fig. Apparence trompeuse. Vieux et inusité.

BIFFÉ, **ÉE** (bi-fé) part. pass. du v. *Biffer*. Raturé, effacé : *On alla jusqu'à déclarer que son serment biffé de la liturgie*. (Mém. de la Ligue.) En Italie, les livres sont purgés, c'est-à-dire biffés, raturés, mutilés par la cagoterie. (P.-L. Cour.)

BIFFEMENT s. m. (bi-fe-man — rad. *biffer*). Action de biffer, résultat de cette action. Peu usité.

— **Enc.** cont. Dans les statuts des orfèvres, Action de biffer, de rompre les poinçons.

BIFFER v. a. ou tr. (bi-fé). — A défaut d'autre étymologie acceptable, on pourrait admettre le préf. *bis* et le lat. *facere*, faire, qui se trouve dans *effacer*, syn. de *biffer*, et qui, dans ce cas, en deviendrait une seconde forme. Le changement du *s* en *f* devant un *f* est de rigueur, et se retrouve dans *effacer*, qui est pour *effacer*; quant à *facere*, rendu par la finale *fer*, on le retrouve dans *chauffer* et un grand nombre d'autres verbes. Effacer, barrer ce qui est écrit : *Biffer un mot*. J'ai biffé dix lignes. Le terrible Malherbe, ayant un jour entrepris de noter les fautes de l'infortuné poète Ronsard, naguère proclamé sans égal, finit par biffer en entier l'exemplaire de ses œuvres. (E. Barret.) Il reprit son carnet et biffa avec le plus grand soin les sommes qu'il venait de payer. (Alex. Dum.)

— Par ext. Rompre, briser : *Il était dit dans les statuts des orfèvres que l'on bifferait ou romprait les poinçons des maîtres après leur décès*. (Littré.) Vieux en ce sens.

— Fig. Détruire, supprimer : *Reprocher un bienfait, c'est le biffer de la cour de son obligé*. (Mme C. Rachi.)

— **Prat.** Annuler en effaçant : *Biffer une clause dans un contrat*.

— **Syn.** *Biffer*, *effacer*, *raturer*, *rayé*. *Biffer* et *rayé* emportent l'idée de retrancher; c'est passer un ou plusieurs traits sur un mot, sur une suite de mots qu'on ne veut pas conserver, qui doivent disparaître, et ces deux mots diffèrent seulement en ce que *biffer* marque un acte d'autorité, un mouvement de colère, que *rayé* ne comporte pas. *Effacer* exprime simplement l'idée de faire disparaître, d'empêcher de lire par un moyen quelconque. *Raturer* exprime l'action d'un écrivain qui se corrige lui-même, qui supprime une expression pour la remplacer par une autre.

BIFFURE s. m. (bi-fu-re — rad. *biffer*). Action de biffer; barre que l'on tire sur l'écriture pour la biffer : *Ces trois exemplaires sont condamnés à toutes les ratures et biffures que j'y pourrai faire*. (P.-L. Cour.)

BIFIDE adj. (bi-fi-de — du lat. *bis*, deux fois; *fido*, je fends). Bot. Fendu en deux parties séparées par un angle aigu assez profond. Les botanistes écrivent souvent ce mot 2-fide.

BIFIDITÉ s. f. (bi-fi-di-té — rad. *bifide*). Bot. Etat de division profonde entre deux parties d'un tout. Disposition d'un végétal ou d'un organe à se diviser en deux parties.

BIFISSILE adj. (bi-fiss-si-le — du lat. *bis*, deux fois; *fissilis*, qui peut être fendu). Bot. Qui peut s'ouvrir en deux, qui s'ouvre naturellement en deux : *Anthères bifissiles*.

BIFISTULEUX, **EUSE** adj. (bi-fi-stu-leux — de *bi* et *fistuleux*). Bot. Qui offre deux cavités dans toute sa longueur.

BIFLABELLÉ, **ÉE** adj. (bi-fla-bèl-lé — de *bi* et *labellé*). Entom. Qui a la forme d'un double éventail : *Antennes biflabellées*.

BIFLEXE adj. (bi-flè-kse — du lat. *bis*, deux fois; *flexus*, fléchi). Hist. nat. Qui a deux courbures.

— **Art vétér.** *Sinus biflexe*, Petit canal créateur, en forme de doigt de gant, qui se

trouve placé entre les deux os des couronnes, chez le mouton et la chèvre.

BIFLORE adj. (bi-flô-re — du lat. *bis*, deux fois; *flos*, fleur). Bot. Qui porte ou renferme deux fleurs : *Pédoncule biflore*. Ce mot s'écrit aussi 2-flore.

BIFOLIÉ, **ÉE** adj. (bi-fô-li-é — de *bi* et *folié*). Bot. Qui porte deux feuilles. On écrit aussi 2-folié.

BIFOLIOLÉ, **ÉE** adj. (bi-fô-li-o-lé — de *bi* et *foliolé*). Bot. Se dit des feuilles composées de deux folioles, comme celles des pois et des gesses. On écrit aussi 2-foliolé.

BIFOLLICULE s. m. (bi-fol-li-ku-le — de *bi* et *follicule*). Bot. Fruit composé de deux follicules, comme ceux de la pervenche ou du laurier-rose.

BIFORE, s. f. (bi-fô-re — du lat. *biforis*, qui a deux battants). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des coriandriées, formé aux dépens des coriandriées, et renfermant quelques plantes herbacées, à odeur fétide, qui croissent dans le midi de l'Europe, et portent des fruits à deux valves dont la commissure concave est très-prononcée.

BIFORE s. m. (bi-fô-re — du lat. *bis*, deux fois; *foratus*, percé, foré). Moll. Genre de mollusques tuniciers, voisin des ascidies, caractérisé par la présence de deux ouvertures, une à chaque extrémité du corps, remarquable par un corps mou, transparent, phosphorescent, dépourvu d'organes de locomotion et flottant au gré des vagues. Ce genre, encore peu connu, renferme un grand nombre d'espèces : Les *Bifores* abondent dans la Méditerranée et dans les mers équatoriales. (C. d'Orbigny.) Pendant leur jeunesse, les *Bifores* sont réunis soit en rosaces, soit en rubans... Les *Bifores* ainsi aggrégés produisent, après être devenus libres, des petits libres aussi, dont la forme diffère de la leur, et ces derniers donnent à leur tour naissance à des individus aggrégés. (C. d'Orbigny.)

— **Rem.** La plupart des dictionnaires, et entre autres le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny, écrivent *biphore*, et appuient cette orthographe de l'autorité du naturaliste Bruguières; c'est évidemment une erreur, qui a été acceptée de bonne foi; *biphore* signifierait alors qui porte double, du grec *phérô*, porter, et aucune propriété du genre en question ne répond à cette étymologie. *Bifore* est la seule orthographe logique.

BIFORÉ, **ÉE** adj. (bi-fô-ré — de *bi* et *foré*). Bot. Se dit de toute partie d'un végétal percée de deux trous : *Anthères biforées*. On écrit aussi 2-foré.

BIFORIDÉ, **ÉE** adj. (bi-fô-ri-dé — de *bifore*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à un bifore.

— s. m. pl. Famille de mollusques nus, qui a pour type le genre *bifore*.

BIFORINE s. f. (bi-fô-ri-ne). Bot. Nom donné à des corps assez singuliers, qui se trouvent à l'intérieur de la partie verte pulpeuse des feuilles de quelques plantes de la famille des aracées. Ce sont de petits sacs ovales, se terminant en pointe et percés à leurs deux extrémités. Ils paraissent composés de deux sacs contenus l'un dans l'autre; l'espace intermédiaire est rempli d'un liquide transparent, et le sac intérieur est lui-même rempli de spicules d'une excessive finesse : *Quand on met une biforine dans l'eau, elle projette avec beaucoup de violence ses spicules, d'abord par une extrémité, puis par l'autre, en reculant à chaque fois; après quoi, ce n'est plus qu'un sac inerte, mou et immobile*. (Dict. français illustré.)

BIFORIPALLE adj. (bi-fô-ri-pa-le — de *biforé* et du lat. *pallium*, manteau). Conchyl. Dont le manteau offre deux ouvertures.

— s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères.

BIFORME adj. (bi-for-me — de *bi* et *forme*). Minér. Qui affecte deux formes cristallines différentes : *Baryte sulfatée biforme*.

— Bot. Qui renferme deux sortes de fleurs dont la forme est différente.

BIFORMIS adj. m. (bi-for-miss — du lat. *bis*, deux fois; *forma*, forme). Mythol. Epithète que les Romains donnaient à Bacchus, dieu que l'on représentait tantôt sous la figure d'un enfant, tantôt sous celle d'un homme dans la force de l'âge.

BIFRES, m. (bi-fro — lat. *fiber*, même sens). Mamm. Anc. syn. de *castor*.

BIFRÉNARIE s. f. (bi-fré-na-ri). Genre de plantes du Brésil, de la famille des orchidées, fondé sur une seule espèce démembrée du genre *maxillaria*.

BIFRONS. Démonol. Démon de l'astrologie, ayant vingt-six légions de diables à ses ordres; on le représentait tantôt sous la forme d'un monstre, tantôt sous la figure d'un homme. On lui attribue la vertu de faire trouver les herbes, les plantes et les pierres précieuses. Il transporte les cadavres d'un lieu à un autre et allume des feux sur les tombeaux.

BIFRONT s. m. (bi-fro-n — du lat. *bis*, deux fois; *frons*, frontis, front). Archéol. Statue ou buste à deux visages, comme on représente Janus.

BIFROST, nom du pont tricolore qui, dans la mythologie scandinave, relie le ciel à la terre. Heimdall, avec son cor, en garde l'entrée, pour que les géants ou les hymthruscs ne viennent pas surprendre les dieux à l'improviste. Ce n'est évidemment autre chose que l'arc-en-ciel, admis par les peuples de l'Asie Mineure comme le signe de réconciliation entre Dieu et les hommes après le déluge. La couleur rouge qu'on y remarque est une grande traînée de feu qui empêche les géants d'escalader le ciel. Quand les habitants de Muspel, les ennemis des dieux, arrivent tous à cheval au moment du crépuscule des dieux ou de la fin du monde, le pont s'écroule sous eux et ils sont obligés, pour en venir aux mains avec les Ases, de passer à la nage plusieurs fleuves. L'arc-en-ciel a toujours servi de trait d'union entre le ciel et la terre. Nous savons quelle en est la signification dans la Bible, et on se rappelle que, chez les Grecs, Iris était la messagère des dieux et qu'elle descendait à chaque instant sur la terre. Comme on ne voit quelquefois l'arc-en-ciel que par fragments, les peuples scandinaves l'ont appelé *bifrost* ou *bif-roest*.

BIFTECK ou **BEEFSTEAK** s. m. (bi-flèk — de l'angl. *beef*, bœuf; *steak*, grillade). Art culin. Tranche de bœuf que l'on mange le plus souvent rôtie sur le gril ou cuite dans la poêle : *Si le chat n'a pas mangé le bifteck, sois sûr que le drôle était déjà bourré d'aloyau*. (Guillem.) Son intelligence culinaire n'a jamais pu s'élever jusqu'aux sommets ardens du bifteck raisonnablement cuit. (Ch. Expilly.) Quel économiste nous élargira l'estomac de manière à contenir autant de biftecks que feu Milton le Crotoniate, qui mangeait un bœuf? (Th. Gaut.)

— *Bifteck à la Chateaubriand*, bifteck deux ou trois fois plus épais qu'à l'ordinaire et cuit entre deux autres biftecks que l'on ne sert pas. On dit aussi plus simplement, et par ellipse, un *CHATEAUBRIAND*.

— Par anal. Tranche de viande quelconque préparée comme un bifteck : *Bifteck de cheval*. Ainsi le *bifteck d'ours* ne serait pas de consommation moderne. (Fr. Michel.) Le cuisinier taillait des biftecks dans le filet et des grillades dans l'entrecôte de l'hippopotame pour la table du capitaine Pamphile. (Alex. Dum.) J'ai mangé par méprise et trouvé excellent un bifteck de loup, que je destinai joliment à un camarade de chasse. (A. Houdetot.) Une vieille calomnie consistait à attribuer l'apparition des biftecks à quelque mortalité sur les chevaux. (Balz.) Que de méchantes actions, d'amours stériles, de chefs-d'œuvre avortés faute d'un bifteck! (Brisebarre.) Qu'y a-t-il de commun, je vous prie, entre cet être et un bifteck aux pommes de terre? (E. Lemoine.)

— Par plaisant. Viande de boucherie : *Les troupeaux sont des biftecks qui marchent*. (H. Taine.)

— **Rem.** Nous avertissons les lecteurs et les auteurs, si besoin est, que pour nous en tenir aux deux formes qui sont seules usitées, nous avons corrigé, dans les exemples ci-dessus, les orthographes de fantaisie, telles que *beefteck*, *beafteck*, *beefteak*, *beefsteack*, etc., dont ils étaient émaillés. L'Académie a consacré la forme française *bifteck*, les anglo-manes ont retenu la forme anglaise *beefsteak*; quant aux autres orthographes, elles n'ont été inspirées que par le désir de parler anglais, joint à l'ignorance de la langue anglaise. Nous avons dit que l'Académie avait donné une forme française; toutefois, on ne se rend pas compte de l'introduction du *c* devant le *k*, et le *k* lui-même est une lettre assez peu française. En réalité, la forme française du mot serait donc *biftece*, qui n'est pas usitée. Ainsi, la forme académique est elle-même une fantaisie.

BIFURCATION s. f. (bi-fur-ka-si-on — rad. *bifurquer*). Action de se bifurquer; état de ce qui est bifurqué : *La bifurcation d'une branche*. La bifurcation d'une artère, d'une veine. Endroit où un objet se bifurque, se divise en deux : *La bifurcation d'une route, d'un chemin*.

— **Enseign.** *Bifurcation des études*, Modification introduite, sous le ministère de M. de Fortoul, dans l'enseignement secondaire, et consistant en ce que les élèves des classes supérieures suivent deux cours séparés de lettres ou de sciences, selon les carrières auxquelles ils se destinent : *Les hommes de notre génération n'ont pu choisir entre la classe des lettres et celle des sciences, ni profiter de ce qu'on nomme la bifurcation des études; de notre temps, nous n'usons pas de si gros mots*. (L. Reybaud.) La bifurcation des études me fait l'effet d'un homme qui soutiendrait qu'il faut loucher pour y voir plus clair. (Dupin.)

— Bot. Endroit où un axe végétal (tige, rameau, pédoncule) se divise en deux, en formant une sorte de fourche. On dit plus souvent, en botanique, *dicotomie*. V. ce mot.

— **Encycl.** *Bifurcation des études*. Cette mesure, si tristement célèbre et déjà condamnée sans retour, date d'une époque récente. Depuis longtemps, un certain nombre de familles se plaignaient de l'enseignement classique, qu'elles trouvaient peu en harmonie avec leurs désirs ou leurs besoins. Déjà, en 1835, M. Saint-Marc Girardin constatait le fait dans